

Communiqué de Presse
Foix, le 14/10/16

Répression du Mouvement Social : enseignante poursuivie en Ariège pour son implication dans la lutte contre la LOI TRAVAIL

Des réquisitions inquiétantes lors de l'audience au Tribunal de Foix du 11 octobre 2016

Nous étions nombreux syndiqué-es, lycéen-nes et citoyen-nes devant le Tribunal Correctionnel de Foix mardi 11 octobre dernier, aux cotés de l'enseignante et militante poursuivie par la justice à la demande du Procureur de la République de Foix.

Nous sommes restés devant le tribunal car un important cordon de police était là pour nous empêcher d'assister à l'audience – dont les débats sont pourtant sensés porter être publics - que le Président de la Cour « pour des raisons de sécurité » (?) avait transformé d'emblée en huis-clos.

Pourtant les faits qui étaient reprochés à cette militante engagée dans le combat contre la Loi Travail n'entraient dans aucune des catégories de procès nécessitant le secret des débats. Sauf à supposer que le Président ne voulait pas que le public entende les reproches et réquisitions formulés par la Procureure et les parties civiles. Il est vrai qu'en entendant le compte rendu de l'audience par la prévenue, par son avocat et confirmé par les journalistes présents, ce ne sont pas les faits qui intéressaient l'accusation. Faute d'éléments de preuves pour étayer les accusations, le représentant de l'Etat s'est attaché à vouloir accabler l'enseignante sur ses opinions supposées ou réelles syndicales et politiques sur lesquelles il voulait qu'elle s'exprime devant le tribunal. Avec à la clef des réquisitions invraisemblables de peine de prison – 3 mois avec sursis - et d'amendes prohibitives (5 500 € au total) .

Inquiétante forme de procès politique (où la personne est jugée pour ses idées plutôt que pour ses actes) qui renvoie, comme l'a rappelé l'avocat de la défense, à de sombres heures de notre histoire ou à d'autres régimes autocratiques.

Pour notre part cela ne fait que renforcer notre exigence de la relaxe de cette militante et l'arrêt immédiat de ces poursuites qui n'ont pour but que d'intimider les syndicalistes, les militant-es du mouvement social, et au delà, tou-te-s les salarié-e-s et citoyen-nes.

Plus largement nous exigeons le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés.